

### 9.1.6 **15 M\$ pour la mise en œuvre d'un fonds innovant pour la transition énergétique**

Dans le cadre de la Politique énergétique du Québec 2030, le gouvernement se fixe des cibles ambitieuses et exigeantes, notamment à l'égard de l'efficacité énergétique, de la réduction de la consommation de produits pétroliers et de l'utilisation de charbon ainsi que de l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

L'implantation de mesures favorisant la transition énergétique des entreprises peut nécessiter des investissements importants et la disponibilité d'un financement adapté.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 annonce un partenariat avec Fondation afin de mettre en place un fonds ayant pour objectif de fournir un financement innovant qui facilite et accélère la mise en place de mesures écoénergétiques dans les bâtiments du secteur commercial.

Ce fonds, doté d'une capitalisation de 30 millions de dollars et financé en parts égales par chacun des partenaires, vise non seulement à contribuer à la réduction des émissions de GES et à l'amélioration du bilan carbone des entreprises, mais également à générer des économies financières pour les entreprises participantes.

TABLEAU D.49

#### **Capitalisation d'un fonds innovant pour la transition énergétique** (en millions de dollars)

|                        | <b>Dotation</b> |
|------------------------|-----------------|
| Gouvernement du Québec | 15,0            |
| Fondation              | 15,0            |
| <b>TOTAL</b>           | <b>30,0</b>     |

Le fonds, dont la gestion sera assumée par Fondation, offrira des prêts à des conditions adaptées aux projets de rénovation écoénergétique qui seront réalisés par des entreprises propriétaires d'immeubles existants du secteur commercial.

Les entreprises soutenues par le fonds bénéficieront d'un accompagnement technique de Transition énergétique Québec et de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, afin de déterminer les mesures à mettre en place pour optimiser les retombées de leur investissement.

À titre de mandataire du gouvernement du Québec, Investissement Québec sera responsable de la mise en œuvre de ce nouveau fonds. La participation du gouvernement consistera en un investissement avec espérance de rendement. À cette fin, les sommes nécessaires à la participation du gouvernement du Québec seront rendues disponibles au moyen d'une avance.

Les détails concernant la mise en place de ce nouveau fonds seront rendus publics prochainement par les partenaires du fonds.